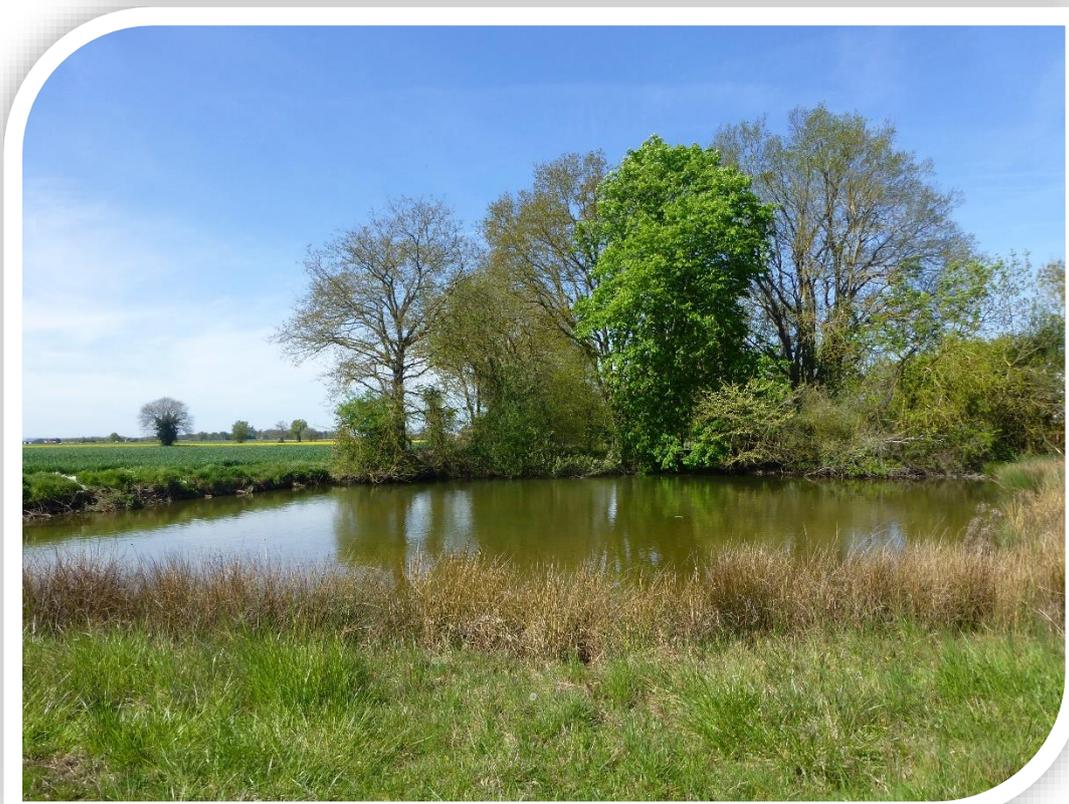




# Nature 18

Association de protection de la nature et de l'environnement dans le Cher

## Plan Mares 2018-2021



Projet suivi par Lucie JAMET  
Chargée de missions Territoires durables  
[lucie.jamet@nature18.org](mailto:lucie.jamet@nature18.org)



**Association  
Nature 18**

[www.nature18.org](http://www.nature18.org)   
[www.faune-cher.org](http://www.faune-cher.org)   
Nature18   
[@assonature18](https://twitter.com/assonature18) 

Local associatif des Merlattes  
16, rue Henri Moissan  
18 000 BOURGES 

02 48 70 76 26   
[contact@nature18.org](mailto:contact@nature18.org) 

## Contexte

Dans la continuité des actions engagées au titre de la TVB, le PETR Centre-Cher, en collaboration avec l'association Nature 18, a souhaité affiner ses connaissances sur le réseau de mares existant, afin de mieux le préserver, voire le renforcer. Cela s'est traduit par le « Plan Mares 2019-2021 », consistant en un inventaire des mares de propriétés publiques, puis par le développement de mesures d'accompagnement pour leur restauration et leur gestion (développement d'outils, de formations, de chantiers éco-volontaires...), ainsi que la manière de les intégrer dans les documents d'urbanismes (SCOT, PLUi, PLU...).

### I. Réalisation de l'action

#### 2019 :

Dès le début d'année, Nature 18 a travaillé sur l'identité visuelle du projet en proposant un logo spécifique pour cette action ainsi qu'une charte graphique.



*Logo de l'opération Plan Mares :*

L'opération a ensuite réellement débutée par l'organisation de deux réunions de lancement qui se sont tenues le 26 février 2019, à Vierzon et le 28 février 2019, à Bourges.



Avec le soutien financier de La Région Centre-Val de Loire :



Monsieur Alain Mazé, Président du Pays de Bourges  
Monsieur Jean-Pierre Deloince, Président du Pays de Vierzon  
et Nature 18, Association de protection de la nature et de l'environnement

sont heureux de vous convier au lancement du Plan Mares

le 26 février 2019, à 14h30 (accueil café 14h)

À la salle Laroche, passage Lévêque à Vierzon

ou

le 28 février 2019, à 14h30 (accueil café 14h)

À l'amphithéâtre du Muséum d'Histoire Naturelle à Bourges

Nature 18  
Association de protection de la Nature et de l'Environnement dans le Cher  
16, rue Henri Moissan - 18000 Bourges  
Tél. : 02 48 70 76 26 - contact@nature18.org - www.nature18.org  
Facebook : Nature18 - Twitter : @assonature18



#### Invitation envoyée à l'ensemble des mairies du territoire du PETR

Nature 18 a rédigé puis envoyé un courrier accompagné d'un questionnaire à l'ensemble des mairies du territoire du PETR. Le questionnaire avait pour but de recenser les mares publiques présentes sur chaque collectivité.

80 communes ont répondu au questionnaire,

32 communes possèdent au moins une mare,

80 points d'eau visités dont 68 mares identifiées.

Les visites de terrain ont commencé en avril et se sont poursuivies jusqu'à l'automne 2019. Une fiche de terrain a été élaborée, permettant de reconnaître les principales caractéristiques d'une mare en bon état. Chaque mare visitée a été identifiées par relevé GPS. (Voir fiche de terrain en annexe).

A la suite de ces visites, une analyse cartographique a été réalisée permettant de voir la répartition des mares inventoriées sur le territoire, les corridors des mares présentes en ajoutant les couches cartographique TVB. Cette cartographie a permis de déterminer les zones à enjeux.

Un comité de technique s'est tenu le 10 octobre 2019, la salle de conférence Bourges Technopôle. Lors de cette réunion, l'état d'avancement de l'action, les premières cartographies ont été présentées de manière à déterminer les zones à enjeux. Le sommaire du guide technique ainsi que l'organisation des chantiers éco-volontaires ont été discutés.

*Support de présentation diffusé lors du comité technique.*



## 2020 :

Un comité technique était initialement prévu le 21 avril 2021. Malheureusement, à cause de la situation sanitaire, cette réunion a été reportée.

Lors du premier confinement, le guide technique a été élaboré en collaboration entre Nature 18 et le PETR. Plusieurs partenaires ont été sollicités afin de partager leurs connaissances (DDT18, CEN Centre-Val-de Loire, OFB...).

Un travail avec certaines collectivités et la DDT a été nécessaire pour régulariser certaines mares.

Le comité technique initialement prévu au printemps a été organisé le 15 octobre 2020 en extérieur à proximité de la mare communale de Bourges. Plusieurs documents ont été envoyés en amont à l'ensemble des participants. Lors de cette réunion un point a été fait sur l'état d'avancement du projet, des premiers retours du comité de relecture concernant le guide technique. Ce comité technique a pu proposer des critères de priorisation pour l'accompagnement des mares à restaurer/créer. Ces critères restent à valider pour le comité de pilotage, animé par le PETR Centre-Cher. La réunion a ensuite porté sur la sélection des mares potentielles pour réaliser les 4 chantiers éco-volontaires, couplé avec une partie formation théorique.

## 2021 :

Les formations et chantiers étaient initialement prévus en fin d'année 2020. Cependant au vu de la situation sanitaire dégradée en fin d'année, il a été décidé de reporter ces journées en début d'année 2021 en revoyant également leurs formats (1/2 journée à la place d'une journée complète).

Le 19 janvier s'est déroulé le 1<sup>er</sup> chantier éco-volontaire sur la commune de Menetou-Salon. 11 personnes ont participé. Le chantier consistait à débroussailler les abords de la mare et à l'abattage de certaines jeunes arbres installés dans la mare.

Le 21 janvier, le second chantier s'est tenu sur la commune de Villequiers. 10 personnes ont participé à cette demi-journée, malgré la météo difficile, les participants ont réalisé un diagnostic pour savoir quels travaux seraient nécessaires et effectué un sondage permettant d'évaluer la quantité de vase à extraire par la suite.

Le 2 février, le troisième chantier s'est réalisé à Bourges. 12 personnes ont participé à ce chantier qui a consisté à réaliser des boutures de Saules de manière à faire une barrière naturelle pour limiter la propagation de la Rénouée du Japon présentes sur ce site.

Le 4 février le dernier chantier a été réalisé à Vierzon. 18 personnes ont participé à cette demi-journée en effectuant un diagnostic de la mare en question. Le chantier s'est soldé par un marquage des arbres à élaguer pour apporter plus de lumière à la mare en question. Les travaux seront réalisés dans un second temps afin d'avoir les autorisations nécessaires puisque la mare en question se situe dans un espace boisé classé au cœur d'un site classé (château et parc).

## Communication :

Plusieurs articles à destination des bulletins municipaux ont été rédigés. Différents thèmes ont été abordés : la présentation du Plan mares, les idées reçues sur les mares, pourquoi les préserver, entretien et gestion de la mare, réglementation et rôle de police du maire, retour sur les chantiers éco-volontaires.

Des communiqués de presse ont été rédigés pour annoncer certains évènements.

### Article de presse paru dans le Berry-Républicain

ENVIRONNEMENT ■ Les Pays de Bourges et Vierzon lancent le Plan mares

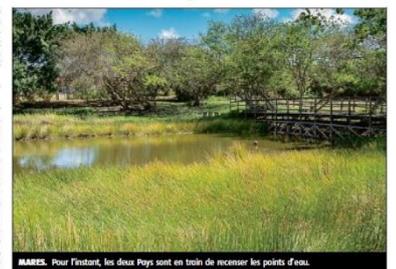
## Une biodiversité à préserver

Les Pays de Vierzon et de Bourges lancent le Plan mares afin de préserver et valoriser les mares des cent communes adhérentes. Un premier recensement est en cours.

Frank Simon  
frank.simon@nature18.com

Alors que les syndicats de Pays de Bourges et de Vierzon s'apprêtent à fusionner en vue de la création du Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR), les deux structures lancent une action commune autour du recensement, de la préservation et la valorisation des mares présentes sur ce vaste territoire. Initié par le Pays de Bourges, ce qu'il convient d'appeler le Plan mares est piloté grâce au soutien de l'association

environnementale Nature 18. Hier, ce plan a été lancé et présenté à quelques personnes à Vierzon en présence notamment du président du Pays de Vierzon, Jean-Pierre Deloince, et du vice-président du Pays de Bourges, en charge de l'environnement, Dominique Trouwaert. Un plan qui en est à son dé-



MAIRES. Pour l'instant, les deux Pays sont en train de recenser les points d'eau.

marriage avec une demande envoyée aux communes adhérentes pour recenser les mares sur leur territoire. « Sur les cent communes présentes sur les deux Pays, nous avons, pour l'instant, reçu vingt-deux réponses positives, explique Lucie Isamet, chargée de mission à Nature 18. Cette période de recensement va encore se poursuivre un peu, avant une visite sur le ter-

rain des différentes mares recensées. »

Les communes sont visiblement intéressées par une préservation de leurs mares à des fins environnementales mais aussi pédagogiques. « Nous allons initier une cartographie précise des mares sur les deux Pays tout en communiquant autour des recommandations pour valoriser ces points d'eau,

précise Claire Schneider, du Pays de Bourges. Nous proposerons, également, des sessions de formation et la tenue de chantiers écolocataires. » À noter que le département d'Eure-et-Loir en est, déjà, à sa troisième année autour d'un Plan mares. De quoi inspirer le Cher et les maires souhaitant préserver ces espaces humides qui ne sont pas reliés à un cours d'eau. ■

## Perspectives de poursuites :

Afin de prolonger cette première étape du Plan mares qui a permis de réaliser un travail de connaissance sur ces milieux souvent oubliés nous proposons ci-dessous quelques pistes pour poursuivre ce travail engagé :

- Proposer un accompagnement des collectivités qui souhaitent restaurer leurs mares publiques.
- Renforcer le réseau de mares existant sur les secteurs prioritaires identifiés par les membres du COTECH du 15/10/2020 pour favoriser le déplacement des espèces. (la création de mares doit être encadrée de manière à ne pas en créer sur une pédologie non adaptée ou dans des secteurs isolés/fragmentés).
- Recensement des mares privées,
- Développement d'outils pédagogiques,
- Travail de valorisation sur les sites restaurés.

## Annexe :



## Inventaire des mares communales du Pays de Bourges et de Vierzon



<p><b>Date de la visite :</b></p>	<p><b>GÉOGRAPHIE</b></p> <p>Accessibilité difficile : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non</p> <p>(.....)</p> <p><b>Environnement</b></p> <p><input type="checkbox"/> Zone urbanisée :</p> <p><input type="checkbox"/> habitat urbain  <input type="checkbox"/> parc public/jardin familiaux  <input type="checkbox"/> zone d'activité  <input type="checkbox"/> friche industrielle</p> <p><input type="checkbox"/> Golf  <input type="checkbox"/> Carrière :</p> <p><input type="checkbox"/> gravière  <input type="checkbox"/> sablière  <input type="checkbox"/> roches</p> <p><input type="checkbox"/> Exploitée <input type="checkbox"/> Abandonnée</p> <p><input type="checkbox"/> Forêt :</p> <p><input type="checkbox"/> alluviale <input type="checkbox"/> Si stade non forestier :  <input type="checkbox"/> résineux <input type="checkbox"/> Clairière  <input type="checkbox"/> feuillus <input type="checkbox"/> Coupe/régénération  <input type="checkbox"/> mixte</p> <p><input type="checkbox"/> Espaces agricole/ouverts :</p> <p><input type="checkbox"/> lande/chaume <input type="checkbox"/> Si pâturé  <input type="checkbox"/> prairie <input type="checkbox"/> Vignoble  <input type="checkbox"/> verger  <input type="checkbox"/> terres arables  <input type="checkbox"/> jachères/friche</p> <p>Zone tampon : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non</p>	<p><b>PHYSSIONOMIE</b></p> <p>Forme :</p> <p><input type="checkbox"/> patatoïde <input type="checkbox"/> carrée  <input type="checkbox"/> autre  <input type="checkbox"/> mares en « chapelet »</p> <p>Nombre de mares : .....</p> <p><b>Superficie</b></p> <p>Surface en eau (max possible) : ..... X ..... m</p> <p>Surface en eau (au moment du relevé) : ..... X ..... m</p> <p><input type="checkbox"/> ou assec complet</p> <p><b>Enrochement :</b></p> <p><input type="checkbox"/> Important (&gt;2/3)  <input type="checkbox"/> Moyen(1/3&lt; &gt;2/3)  <input type="checkbox"/> Faible (&lt;1/3)</p> <p><b>Berges</b></p> <p>Profil :</p> <p><input type="checkbox"/> au moins une berge en pente douce</p> <p>Nature : si matériaux dominant non naturel  <input type="checkbox"/> ciment <input type="checkbox"/> pierre</p> <p>Végétation herbacée des berges :</p> <p><input type="checkbox"/> absente, sol nu  <input type="checkbox"/> piétinement bétail  <input type="checkbox"/> gazon, culture</p>	<p><b>Végétation ligneuse des berges :</b></p> <p><input type="checkbox"/> absente <input type="checkbox"/> quelques arbres  <input type="checkbox"/> dominante sur 1/4 à 1/2 périmètre  <input type="checkbox"/> dominante sur plus de 1/2 périmètre</p> <p>Fond de la mare : si matériaux non naturel  <input type="checkbox"/> ciment <input type="checkbox"/> fond bâché  <input type="checkbox"/> Site tourbeux</p> <p><b>HYDROLOGIE</b></p> <p>Profondeur maximale:</p> <p><input type="checkbox"/> &lt;0.5m <input type="checkbox"/> &lt;1m <input type="checkbox"/> &lt;2m</p> <p>Assèchement complet :</p> <p><input type="checkbox"/> tous les ans <input type="checkbox"/> parfois  <input type="checkbox"/> jamais</p> <p>Alimentation principale :</p> <p><input type="checkbox"/> source <input type="checkbox"/> nappe phréatique  <input type="checkbox"/> pluie, ruissellement</p> <p><input type="checkbox"/> drains : <input type="checkbox"/> fossé(s)  <input type="checkbox"/> canalisation(s)</p> <p>NB : <input type="checkbox"/> peut-être en concertation avec les eaux superficielles lors des crues</p> <p>Exutoire : au moment du relevé  <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> oui (<input type="checkbox"/> actif <input type="checkbox"/> inactif)</p> <p>Turbidité de l'eau :</p> <p><input type="checkbox"/> claire <input type="checkbox"/> opaque</p>			
<p><b>LOCALISATION</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Longitude</th> <th>Latitude</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> </tr> </tbody> </table> <p>Commune : .....</p> <p>Lieu-dit : .....</p> <p>Terrain : <input type="checkbox"/> privé <input type="checkbox"/> public                  (si clôturé)</p> <p>(propriétaire:.....)</p> <p>Site protégé : <input type="checkbox"/> RNN <input type="checkbox"/> RNR  <input type="checkbox"/> APB <input type="checkbox"/> ENS</p> <p><b>TYPE PARTICULIER</b></p> <p><input type="checkbox"/> Bassin :</p> <p><input type="checkbox"/> routier  <input type="checkbox"/> lagunage  <input type="checkbox"/> rétention eau pluviale/réservoir</p> <p><input type="checkbox"/> Bras déconnecté:</p> <p><input type="checkbox"/> type « méandre »  <input type="checkbox"/> type « chenal »  <input type="checkbox"/> « Etang » <input type="checkbox"/> « Carrière »</p>	Longitude	Latitude				
Longitude	Latitude					

Fiche de terrain pour réaliser les inventaires des mares publiques du PETR Centre-Cher